

**PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 JUIN 2020**

L'An Deux Mil Vingt, le DIX NEUF du mois de JUIN à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, Maire de la commune.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame Aurélie CANIVET est nommée secrétaire de séance.

**Membres présents :** MM. DARCIS Philippe – BARON Marie-Annick – BARBIER Stéphane – BARBIER Carole – CANIVET Aurélie – DHAILLY Karine- GAUDECHON Ludovic – SOURIS Catherine – TOUZÉ Roland - VIRTH Michel

**Représentés :** M. DESREUMAUX Gaëtan par M. BARBIER Stéphane

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour : création de la commission d'appel d'offres et création de commissions communales et nomination des membres des commissions municipales. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**ORDRE DU JOUR**

- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
  - Devis pour acquisition de bancs et de table
    - Dossier sur les chemins ruraux
  - Création de la Commission d'appel d'offres
- Création des commissions communales et nomination des membres au sein des diverses commissions municipales
  - Participation pour l'abattage d'arbres dangereux
    - Passage de réseau d'eau potable
      - Terrain PUISSEGUR
  - Autorisation permanente et générale de poursuite
  - Vente de stère de bois à Monsieur Gilles CAVILLON

**Approbation du procès-verbal du 29 mai 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 29 mai 2020. Les membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

**Délibération n° 40/06/2020 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que la Commission Communale des Impôts directs (CCID) doit être renouvelée suite aux élections municipales de 2020. Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune et est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2.000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

- Il est précisé que l'ordre des personnes indiquées ci-dessous n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées **commissaire titulaire ou suppléant** par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'établir la liste des personnes à siéger à la Commission Communale des Impôts directs (CCID) de la façon suivante :**

| <b>NOM</b>   | <b>Prénom</b> |
|--------------|---------------|
| GAUDECHON    | Ludovic       |
| BARBIER      | Carole        |
| VIRTH        | Michel        |
| TOUZÉ        | Roland        |
| DESREUMAUX   | Gaëtan        |
| BARBIER      | Jean-François |
| PLESSIER     | Mickaël       |
| BLIN         | Ludovic       |
| BELLEGUEULLE | Laurent       |
| MÉGLINKY     | Thérèse       |
| LE ROL       | Yves          |
| RIQUIER      | Pierre        |
| BONVARLET    | Philippe      |
| CHAZALON     | Philippe      |
| BEC          | Christophe    |
| CLEUET       | Philippe      |
| BERTRAND     | Marc          |
| EMERY        | Yves          |
| CAVILLON     | Gilles        |
| SCOZZEZI     | Claudio       |
| DUFOUR       | Colette       |
| LANGLET      | Valérie       |
| NOIRET       | Guillaume     |
| CAVARE       | Mathieu       |

#### **Délibération n° 41/06/2020 – DEVIS POUR ACQUISITION DE BANCS ET DE TABLE**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante le devis de JPP DIRECT de CHATUZANGE LE GOUBET pour un montant de 883€31 T.T.C. relatif à l'acquisition de 2 bancs qui seront installés sur la place et une table installée sur le petit terrain face à l'église.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal adoptent le devis présenté par JPP DIRECT de CHATUZANGE LE GOUBET d'un montant de 883€31 T.T.C. pour l'acquisition de 2 bancs et d'une table.**

#### **Délibération n° 41bis/06/2020 – DOSSIER SUR LES CHEMINS RURAUX**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Charline STADFELD, chargée de mission recensement des chemins ruraux de la Somme, demande

une délibération concernant l'appartenance des chemins de remembrement pour travailler sur des projets de plantation ou autres projets divers sur les chemins de la Commune. Monsieur Stéphane BARBIER donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 septembre 2019 et explique le statut des différents chemins et voies communales. Le Conseil Municipal devait délibérer pour approuver la carte présentée par Madame Charline STADFELD qui lui permettrait d'établir un relevé des chemins et proposer des aménagements.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite au dossier présenté par Madame Charline STADFELD, chargée de missions recensement des chemins ruraux de la Somme et de clore celui-ci.**

### Délibération n° 42/06/2020 – CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la Sous-Préfecture de MONTDIDIER qui demande de procéder au retrait de la délibération n° 23 /05/2020 en date du 23 mai 2020 relative à la création des commissions communales et la commission d'appel d'offres. Il précise que les membres de la commission d'appel d'offres doivent être élus et non désignés et que la délibération doit être différente de la délibération nommant les membres des commissions communales. Le Conseil Municipal annule et remplace la délibération n° 23/05/2020 en date 23 mai 2020 visée par la Sous-Préfecture de MONTDIDIER le 27 mai 2020.

**Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'élection de trois membres titulaires et de trois membres suppléants de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) :**

-1.1.1 – Résultats du premier tour de scrutin

2-4 – Résultats du premier tour de scrutin

|  |    |
|--|----|
| a.Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote         | 0  |
| b.Nombre de votants (enveloppes déposées)  | 11 |
| c.Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) | 0  |
| d.Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)                       | 0  |
| e.Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)   | 11 |
| f.Majorité absolue   | 6  |

| Indiquer les NOM & Prénom des membres titulaires (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus en chiffres | Nombre de suffrages obtenus en toutes lettres |
|--|---|---|
| BARBIER Carole   | 11                                      | ONZE  |
| BARBIER Stéphane   | 11                                      | ONZE  |
| TOUZÉ Roland   | 11                                      | ONZE  |

| Indiquer les NOM & Prénom des membres suppléants (dans l'ordre alphabétique) | Nombre de suffrages obtenus en chiffres | Nombre de suffrages obtenus en toutes lettres |
|--|---|---|
| DHAILLY Karine   | 11                                      | ONZE  |
| GAUDECHON Ludovic  | 11                                      | ONZE  |
| VIRTH Michel   | 11                                      | onze  |

- **Ont été élus membres titulaires : Mme BARBIER Carole – MM. BARBIER Stéphane – TOUZÉ Roland**
- **Ont été élus membres suppléants : Mme DHAILLY Karine – MM. GAUDECHON Ludovic – VIRTH Michel.**

